ville d'
escalquens

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2019

Référence CM/CR/MMB/VC-2019-04-01	Nombre de pages 9

Afférents au Conseil Municipal 29	En exercice 29	Date de convocation 27/03/2018	Date d'affichage 04/04/2018

Présents : Alain Sérieys, Bernadette Sanmartin, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Daniel Baur, Christian Marrot, Gérard Palhol, Monique Buchet, Roland Durrieu, Serge Brabessa, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Jean-Luc Tronco.
Absents avec pouvoir : Denis Fournier à Michel Intrand, Pia Klingenfus à Bernadette Sanmartin, SandrineTouzanne à Alain Sérieys, Hélène Belle-Clot à Catherine Lemaréchal.
Absents : Suzanne Rambeau, Sophie Passera, Jacques Vouge, Monique Fabre.
Secrétaire de séance : Michel Arderiu.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers. M. Michel ARDERIU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose l'approbation du procès-verbal des séances du 22 janvier 2019 et du 12 mars 2019.
Pas d'observation, les procès-verbaux des séances du 22 janvier 2019 et du 12 mars 2019 sont adoptés.

DELIBERATIONS

Exécutif municipal :
2019-20 – Installation de Jean-Luc Tronco en qualité de conseiller communautaire, *Alain SERIEYS*
Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Dissolution du SIVU EIMSET :
2019-21 - Décision portant adoption des modalités de répartition de l'actif et du passif. Annule et remplace la délibération 2018-34 du 22 mai 2018, *Alain SERIEYS*
Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Finances :

2019-22 – Approbation du compte de gestion 2018, *Michel ARDERIU*

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-23 – Approbation du compte administratif 2018, *Michel ARDERIU*

Jean-Luc TRONCO remercie pour la présentation claire et didactique du compte administratif. Il remercie également les services qui ont permis de réaliser ce travail. Il souligne que le reste à réaliser semble assez élevé, il demande des précisions à ce sujet.

Michel ARDERIU précise que la commune a prévu de nombreux travaux tout au long de l'exercice précédent. Le reste à réaliser correspond aux travaux exécutés en fin de l'exercice précédent voire en début d'année 2019 pour lesquels les factures arriveront en début d'exercice 2019.

La DGS ajoute que les restes à réaliser d'un montant de 500 000 € correspondent aux travaux du giratoire, la fin du chemin du Pech, et la toiture de l'église. Les montants ont été engagés, ils seront payés en 2019.

Monsieur le maire désigne Madame Bernadette SANMARTIN Présidente de séance et sort de la salle.

La présidente de séance élue, propose le vote du compte administratif 2018.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Après le vote du compte administratif, Monsieur le maire entre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

2019-25 – Affectation des résultats 2018, *Michel ARDERIU*

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-24 – Vote des taux d'imposition 2019, *Michel ARDERIU*

Jean-Luc TRONCO précise que son groupe se réjouit, les taux n'augmentent pas cette année. Il souligne que sur ce mandat les taux ont augmenté deux fois et les taux du Sicoval tous les ans. Le contribuable paie l'addition des deux taux sans compter le Département et la Région. Ils considèrent que le taux des impôts locaux de la commune est trop élevé, ils le disent depuis le début et ne changent pas de position, par conséquent ils ne voteront pas en faveur de cette délibération.

Michel ARDERIU précise que la commune d'Escalquens subit depuis toujours une discrimination par rapport aux dotations. Elle se retrouve parmi les communes de 5 000 à 9 999 habitants qui perçoivent le moins de dotations. La préfecture a été sollicitée afin que la commune perçoive une dotation à sa hauteur, mais cela n'a pas été possible d'après la loi des finances. Il trouve que c'est une injustice. Si la commune percevait une dotation identique à une collectivité de même strate, elle n'aurait pas eu besoin de recourir à la fiscalité. Cependant l'augmentation de la fiscalité sur Escalquens n'a pas été très importante comparée à d'autres communes.

Michel INTRAND fait remarquer que le taux n'est pas la seule composante de l'impôt, l'assiette en fait également partie. Pour Escalquens, dans le calcul de l'impôt, l'assiette est moins importante que bien d'autres communes. L'opposition reproche que le taux est trop élevé, pour lui ce n'est pas un argument suffisant. Dans le calcul de l'impôt tous les éléments sont à prendre en compte.

Monsieur le maire rappelle que chaque année les mêmes propos se répètent, il trouve cela lassant. Il souligne que ses différentes équipes en 25 ans ont augmenté la fiscalité 7 fois. Il fait remarquer la modestie des augmentations. L'augmentation du taux a été plus importante les deux premières années en raison de l'état catastrophique des finances de la commune. Les deux dernières augmentations sont liées aux baisses des dotations. Il avait demandé que toutes les solutions soient étudiées avant d'appliquer ces augmentations, y compris la baisse des indemnités des élus. Il

souhaite que l'équipe de M. Tronco prenne acte de tout le travail réalisé sur les finances et notamment le travail opiniâtre de l'adjoint en charge des finances qui a su mettre la commune sur le bon chemin. Le budget présenté dans cette séance est un budget dynamique, un budget d'une commune saine. Il rappelle que les assiettes fiscales sont basses et les taux sont dans la moyenne par rapport aux autres communes. Il pense que les remarques sur les taux sont un faux débat.

Monsieur le maire informe que l'on a expliqué à M. Tronco, dans sa première séance de conseil de communauté du Sicoval, que la hausse de la fiscalité du Sicoval est liée au transfert de compétences du service à la personne. Le Sicoval a également fait participer au financement de cette prise de compétence les entreprises ce qui a entraîné une participation moindre de l'habitant.

Depuis 2014, le Sicoval a étudié différents axes pour une mise à niveau de ses finances. La difficulté vient des baisses des dotations et le Sicoval, intercommunalité très intégrée et riche, est davantage ponctionnée qu'une autre intercommunalité, d'où la nécessité de rétablir les finances avec sérieux. Enfin, dans le cadre du PDU, les transports en commun sont validés avec un plan de financement. Le Sicoval doit donc mettre les finances en face. Il a expliqué à plusieurs reprises que la hausse de 1,5 % de la fiscalité chaque année permettra de financier le métro. Il s'interroge sur ce que veut M. Tronco, métro ou pas. L'augmentation de la fiscalité du Sicoval s'oriente vers un investissement productif. Il rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement et les plans de financement, lorsqu'une collectivité investie 1 € dans une liaison douce l'État finance 1 € supplémentaire. En effet, il est regrettable que le niveau de la fiscalité soit trop élevé, il fait référence aux gilets jaunes et souligne le propos de M. Intrand sur les bases fiscales qui sont basses, néanmoins la qualité de vie et le niveau de service est important à Escalquens. Si le niveau des ressources de la commune baisse cela va se traduire par une baisse de services à l'habitant. Il interroge M. Tronco, quel niveau de service doit-on supprimer ? comment fait-on ? Il donne l'exemple du périscolaire qui met en place un service d'accueil d'enfants, permettant ainsi aux parents d'aller travailler. Les services et les compétences sont mis en place pour faciliter la vie des habitants, mais si l'on supprime des services la qualité de vie sera dégradée.

Monsieur le maire souligne que si l'on applique le programme de M. Tronco avec une baisse de la fiscalité, la qualité de vie à Escalquens sera dégradée.

Jean-Luc TRONCO en convient, ce débat vient sur la table tous les ans, ce qui prouve que c'est un vrai sujet. Il souligne les propos de M. le maire sur la fiscalité, qu'elle permet d'offrir des services à la population, celui-ci fait également référence aux gilets jaunes pour illustrer une situation de paupérisation généralisée. Il rappelle que le mouvement des gilets jaunes a démarré suite à une mesure fiscale. Certes le prélèvement fiscal permet de financer des services publics, mais il pèse sur le pouvoir d'achat. Aujourd'hui, il pèse tellement qu'il finit par paupériser et affecter le pouvoir d'achat des ménages et c'est cela qui les préoccupe.

Il respecte tous les choix politiques, mais certains choix courageux sont à faire. Lors de la séance du conseil de communauté du Sicoval, il a bien compris que la hausse de la fiscalité annuelle a été décidée sur la base du financement du métro pour un montant de 3 milliards, mais les dernières estimations donnent un montant de 4 à 5 milliards. Faire de la politique c'est aussi faire des choix courageux et il n'est pas possible de faire croire à la population que tout est possible, que tout est finançable, ce n'est pas vrai. Il faut parfois choisir entre le métro, le service à la personne ou d'autres services... mais il y a des limites sur le prélèvement à l'habitant. Ce qui est en jeu c'est l'acceptabilité de cette fiscalité et aujourd'hui en France on arrive au bout. La France a atteint 48 % de taux de prélèvement obligatoire, mais finalement elle a toujours autant de problème d'inégalité et de pauvreté à résoudre, ce qui veut dire que ce n'est pas une question de moyen mais de méthode, il pense qu'il faut changer la méthode, c'est la position de son équipe. C'est pour cette raison qu'ils reviennent sur le sujet des taux d'imposition.

Il n'est pas d'accord avec M. le maire au sujet des bases et de la richesse fiscale d'Escalquens moins élevées qu'ailleurs. Il a comparé avec les chiffres du ministère de l'intérieur. Il constate que par habitant les bases d'Escalquens ne sont pas moins élevées, elles sont plus élevées en matière de taxe d'habitation, un peu moins élevées en matière de taxe foncière, c'est vrai, mais c'est largement compensé par les taux qui sont votés par la commune.

Pour répondre à M. Intrand même si les taux n'avaient pas augmenté sur la progression des bases cela aurait quand même fourni un produit fiscal supplémentaire.

Michel INTRAND fait part de sa crainte quand il entend le discours de M. Tronco concernant la baisse absolue de l'impôt, c'est la suppression des services. Dans ces conditions, pour accéder aux services les personnes devront mettre la main à leur porte-monnaie et payeront le prix fort. Ce qui veut dire que seuls les gens qui ont les moyens pourront accéder à ces services. C'est une conception particulière qu'il ne partage pas, il préfère la conception de mutualisation et de partage.

Monsieur le maire précise que les gilets jaunes se sont mobilisés en raison de la fiscalité d'État, d'une dépense d'État, d'une dette d'État et cela n'a rien à avoir avec les collectivités. Il faisait référence aux gilets jaunes pour marquer la détresse et la difficulté. Il rappelle les services que les collectivités mettent en place par rapport aux personnes en difficultés, notamment l'application des coefficients familiaux, la création d'une halte répits et bien d'autres services encore... qui peuvent soulager la vie de ceux qui n'ont pas assez de moyens.

Concernant le métro, il précise que ce dossier a reçu un accord total de la part des différents partis politiques et ce n'est pas la peine que M. Tronco agite le chiffon rouge. Il souligne que si les transports en commun ne sont pas mis à disposition des habitants c'est l'asphyxie du territoire assurée. Le territoire accueille et reçoit des personnes, il n'est pas question de refuser qui que ce soit. Il est important de mettre en place les infrastructures leur permettant de se déplacer.

Il dénonce l'inflation des chiffres de M. Tronco sur le prix du métro, alors qu'il ne connaît même pas le dossier. Il précise que le métro est défini pour un montant de 3,5 milliards et qu'il est absolument nécessaire dans la vie des habitants.

Quand M. Tronco dit que les bases fiscales augmentent, c'est vrai, notamment lorsqu'on livre par exemple un programme de 100 logements l'assiette va augmenter, mais sur sa définition primaire l'assiette fiscale reste faible. Il a expliqué ce phénomène à plusieurs reprises, mais M. Tronco ne veut pas comprendre.

Lors de la séance du conseil de communauté M. Tronco a posé une question sur la fiscalité, le débat était intéressant, une dizaine d'intervenants lui ont dit qu'il avait tort, sauf une personne qui l'a soutenu. Le maire de Castanet a précisé que la fiscalité que l'on prélève sur les habitants est liée au projet politique. Le projet politique proposé par le Sicoval est de fournir une qualité de vie sur le territoire. L'intervention de M. Tronco a démontré qu'il est contre la qualité de vie. De plus il n'arrive pas à expliquer (il ne l'a jamais défini avec son équipe) quel est le projet pour Escalquens. Ils ont simplement dit qu'ils étaient contre la fiscalité ou contre ceci ou contre cela et en plus il donne des informations fausses et des chiffres erronés.

Dominique BOURGUIGNON souhaite préciser que suite au dernier conseil du Grand Toulouse, une déclaration publique a donné le coût total du métro qui est de 4,3 milliards d'Euros avec un financement qui pour le moment n'est pas entièrement acquis. La déclaration officielle précise une mise en service prévue au mieux pour 2025 voire 2030. Elle souligne que son groupe n'est pas contre le métro, mais dès que l'on ne pense pas comme M. le maire l'on est forcément contre. Le métro est indispensable pour le territoire et elle est la première à défendre le territoire. Elle fait remarquer que le financement est énorme et répète qu'il n'est pas complètement acquis, elle demande de faire preuve de prudence. Leurs idées vont dans le sens du progrès, mais ils restent extrêmement vigilants, elle souligne les sommes vertigineuses, ils ne savent pas comment les collectivités vont financer cela ni quelles seront les capacités financières des différentes collectivités d'ici 5 ou 10 ans. C'est juste du bon sens et de la réflexion.

Bernadette SANMARTIN souligne que le vote de la fiscalité avec le vote du budget du Sicoval aura lieu lundi prochain. Même si l'échéance est lointaine, le rôle de l'élu c'est de prévoir et de se préparer à l'arrivée du métro. Elle fait remarquer que le Sicoval prévoit chaque année une somme portée en investissement permettant ainsi de mieux se préparer au financement du métro, nécessaire à l'agglomération. Concernant les choix politiques, elle ne reviendra pas sur la suppression des services à la personne, comme elle a pu l'entendre. Elle fait remarquer l'augmentation de la population des plus de 80 ans sur le territoire qui ont besoin de ce service. Il en est de même pour l'accueil de la petite enfance et des jeunes en centre de loisirs. Aujourd'hui, le centre de loisirs voit une

augmentation des effectifs de plus de 20 %, ce qui veut dire que ce service est une nécessité dans l'organisation familiale, il permet aux parents de travailler, cela fait partie de la qualité de vie.
En effet, ce sont des services qui coûtent, mais depuis 2014 de gros efforts sont faits sur la gestion et personne ne peut dire que les dépenses sont inutiles, tout est compté et dans toutes les compétences. Elle rappelle ce qu'elle avait demandé à M. Tronco l'année dernière lors du vote du budget. Quels services la commune doit-elle supprimer ? M. Tronco avait répondu que c'est à la majorité de faire des propositions. Elle souligne que le budget est le reflet de leurs propositions et de leurs choix. Elle réitère sa question, à M. Tronco qui propose une diminution de la fiscalité, quels services diminue-t-il ?
Michel ARDERIU rappelle son propos concernant l'inéquité pour la commune en ce qui concerne les dotations. Il souligne que la commune perçoit 80,37 € de dotation par habitant, alors que la moyenne est de 164 € par habitant pour les communes de la même strate (de 5 000 h à 9 999 h). Il constate que la commune d'Escalquens subit une perte de revenu tous les ans de 512 000 € (sans compter les coupes sur les dotations), pour une collectivité qui a un revenu modeste c'est énorme.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 votes contre.

2019-26 – Approbation du Budget primitif 2019, *Michel ARDERIU*
Jean-Luc TRONCO remercie pour les explications, l'effort de transparence et de sincérité.
Il souligne ce ce budget s'inscrit dans un cycle électoral, il faut donc l'apprécier dans une perspective pluriannuelle. Il rappelle le cycle électoral, au début on augmente les impôts, on fait des réserves, et l'on réalise les investissements quand les élections approchent sans augmenter les impôts. En effet la commune va investir 3M€ sans recourir à l'augmentation des impôts. Il fait remarquer le discours cohérent.
La stratégie financière était de constituer un fonds de roulement à hauteur de 2,5 M€ cette somme a été constituée grâce à l'augmentation de la fiscalité et à la modération d'investissements sur le mandat. Il rappelle que certaines opérations n'ont pas été réalisées. Grâce à ces réserves la commune va pouvoir financer le gymnase, le collège, l'entretien de la voirie, etc.
Une fois que le fonds de roulement sera consommé, que restera-t-il ? Les caisses seront vides. Sauf augmenter les impôts ou recourir à l'emprunt. La commune aura des difficultés à l'avenir pour financer tout le reste de ces investissements et les autres projets nécessaires à la commune notamment la structuration du centre-ville, etc. Ils sont très préoccupés par cette stratégie financière qui leur semble d'avantage politique que rationnelle. Il précise qu'ils vont voter contre ce budget primitif, ils sont contre la stratégie fiscale qui en découle.
Michel ARDERIU remercie le personnel et les élus pour le travail réalisé. Il fait remarquer que l'opposition n'a pas la même approche… L'on peut avoir la même approche sur le cycle électoral.
Il rappelle que lors du DOB ils ont proposé 3 hypothèses de projet pluriannuel sur 3 ans. L'hypothèse retenue est l'appel à l'emprunt. Cette hypothèse leur paraît logique et pertinente sachant que le taux d'endettement de la commune est faible. De plus, les taux d'emprunt sont très bas et très attractifs actuellement, ils ne pèseront pas sur la collectivité, par conséquent recourir à l'emprunt n'alourdirait pas la charge sur le remboursement de la dette.
Il souligne que la centralité se prépare depuis plus de 15 ans. La commune a saisi chaque opportunité et a fait des investissements fonciers en centre-ville, elle a aussi des terrains qui seront valorisés. Il rappelle que lors d'un dernier conseil municipal, la municipalité a acquis un terrain sur la ZAC des Capitouls qui apportera une assurance pour l'avenir et permettra de développer la commune, source de revenu potentiel. Il est serein pour l'avenir et ne pense pas que la commune ait à recourir à la fiscalité dans les prochaines années. Il souhaite vivement une révision des dotations et une prise de conscience sur le lourd handicap que supportent les collectivités.
Monsieur le maire fait remarquer que l'année dernière l'opposition de M. Tronco s'était abstenu en disant que la municipalité faisait des efforts. Cette année le budget de la municipalité est correct avec un taux d'endettement faible et l'opposition vote contre. Par rapport au calendrier électoral, l'équipe de la majorité est claire, ils ont augmenté les impôts quand ils étaient au creux de la vague (réalisation des voiries du chemin du Pech et l'accès au collège). M. le maire demande à M. Tronco si

une ville de 8 000 h doit se priver d'un collège ? Pour une ville en expansion c'est un équipement indispensable. Il précise que la commune a dû sortir 8M€ pour payer les voiries et avec la diminution des dotations en milieu de mandat, augmenter les impôts la 3ème et 4ème année, n'est pas électoraliste. Il rappelle que la commune a augmenté les impôts 7 fois en 25 ans. Il rappelle que l'État, quelle que soit la présidence, a étranglé les collectivités. Il souligne que la dotation par habitant a été diminuée de moitié pour Escalquens. M. le maire n'est pas d'accord avec les propos de M. Tronco sur un budget électoraliste. Le gymnase se construira sur le prochain mandat, ils auraient pu ne pas le prévoir, mais ils l'ont prévu.

Certains disaient que la commune ne pourrait pas construire le collège, c'est faux, le collège se réalise et avec des panneaux solaires. La commune avance pas à pas, elle a eu des difficultés avec les baisses des dotations. Il souligne qu'il a reçu des félicitations sur l'aménagement du quartier du collège notamment la résidence du Berjean, alors que ce quartier a été critiqué par l'opposition de M. Tronco ici en conseil municipal. Il souligne l'anticipation des travaux notamment le rond-point à l'entrée de la ville pour accueillir la suppression du passage à niveau. La commune a dû assumer tous ces coûts. M. Tronco devrait le savoir tout comme il a dû se rendre compte que la commune a reconstitué ses marges. Il souligne le discours de M. Tronco qui dit que les impôts augmentent et les caisses sont vides. Monsieur le maire lui fait remarquer que les impôts n'augmentent pas et les caisses ne sont pas vides. Il ajoute que l'équipe qui arrivera l'année prochaine trouvera en plus 10 M€ grâce aux réserves foncières de 37 000 m² de terrains constructibles nouvellement acquises. Il rappelle que ce bien a été financé par l'EPFL (Établissement Public Foncier Local) sans dépenser la somme initiale. Il fait remarquer une plus value latente intéressante, la commune qui a acheté le terrain 50€ /m² sera en mesure de le vendre 350€ /m². La sécurité du budget est acquise, les caisses ne sont pas vides, le budget est correct, les marges sont rétablies. Il informe que la zone de la Masquère est pleine tous les terrains sont vendus et les bâtiments sortent de terre, à présent la taxe foncière va entrer dans les caisses. Escalquens se dessine, évolue, elle arrive à un équilibre et l'équilibre futur est à réfléchir. Il souligne que les commentaires d'opposition de M. Tronco sont dits afin de minorer tout le travail réalisé.

Jean-Luc TRONCO souhaite répondre aux propos caricaturaux de M. le maire, il est donc obligé de les rectifier. Il n'a pas dit que les impôts augmentaient et que les caisses étaient vides, c'est M. Arderiu qui dit que des réserves ont été constituées afin de financer les investissements, c'est écrit dans le budget. C'est un constat. Sur les opérations foncières, ils considèrent que ce n'est pas le rôle d'une commune de spéculer sur le foncier et de confisquer des surfaces qui accroissent le coût du m² de manière artificielle.

Monsieur le maire rappelle que la commune comprend 3 secteurs d'enjeux (collège, centre-ville, Capitouls), la lisibilité de l'évolution de la commune n'a jamais été aussi claire. Aujourd'hui, le centre-ville est à construire, les terrains de la zone des Capitouls sont réservés à l'habitat. La centralié se lit, un travail a été réalisé avec des ateliers ou la Démocratie participative a participé. Le développement de la commune est très clair et les caisses sont en adéquation pour travailler sur les différentes opérations. Escalquens est une commune qui a un avenir, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il rappelle que la commune est primée pour la transition énergétique, pour la politique d'animation, pour la première bibliothèque citoyenne. Que l'opposition foule au pied ces résultats, c'est désagréable, il se permet donc de rectifier des propos faux. Il souligne l'absence de M. Tronco sur les dossiers et les actions. Il fait remarquer que l'année dernière l'opposition de M. Tronco s'étaient abstenue sur un budget moins bon, et aujourd'hui le budget est correct et ils votent contre.

Monsieur le maire souhaite apporter des éléments précis concernant le métro. Il précise que le 7 février 2019 la chambre régionale des comptes a dit que le coût du métro s'élèverait à 7,7 milliards. Tisséo a fait un communiqué de presse paru dans la Dépêche le 18 janvier 2019 annonçant le même montant. En effet, lorsque l'on parle métro cela veut dire la 3ème ligne, la ligne B et le téléphérique d'où le coût de 7,7milliards. Ce montant est également confirmé par le président du Sicoval. Il défend ce chiffre, il est évident que ce ne sera pas le dernier.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 votes contre.

Monsieur le maire félicite M. Arderiu adjoint aux finances, pour tout le travail réalisé. Malgré quelques votes contre, ce budget est un bon budget. Il souligne que grâce aux interventions de M. l'adjoint aux finances, la commune retrouve des marges financières intéressantes.

Scolaire :

2019-27 - Motion contre le projet de loi Blanquer dite de *«l'école de la confiance»,* *Laurence LARGE*

Jean-Luc TRONCO a deux remarques, une sur le fond et une autre sur la forme.

Sur le fond, un certain nombre de points sont soulevés dans cette motion qu'il ne partage pas.

- Il est demandé de contester « un recentrage des enseignements dispensés sur le fameux *"lire-écrire-compter-respecter autrui"* ». Il pense que ce n'est pas une bonne chose. Il n'est pas un grand spécialiste de la pédagogie, mais il constate que 20 % des élèves qui sortent du primaire ne maîtrisent pas les fondamentaux. Dans notre pays où les jeunes connaissent le chômage à hauteur de 23 %, il trouve que ce recentrage n'est pas absurde.
- « Le recours aux étudiants pour effectuer des remplacements dans les classes, est inacceptable », d'après ce qu'il a lu dans la presse, la loi prévoit que les assistants d'éducation qui sont en deuxième année de licence et qui préparent le concours, peuvent se voir confier des tâches d'enseignement. Est-ce que cela veut dire que tous les remplacements seront effectués par eux ? Il ne le sait pas, mais il pense que là aussi il y a une exagération dans le texte de la motion.
- « Concernant l'inclusion des élèves handicapés à l'école, les mesures sont bien trop timides. Citons notamment le statut de leurs accompagnants (AESH), dont la précarité n'est aucunement résolue dans la loi ». Il répond que oui, elle a été résolue par une loi antérieure qui prévoit la « CDIsation » et l'emploi par l'État de cette catégorie de personnel.
- « La loi Blanquer semblerait même ouvrir la voie à un renoncement... ». Il souligne que l'on est dans un conseil municipal pour débattre, l'on représente une institution Républicaine, il déplore le niveau du débat. On l'accusait de ne pas être assez précis et de citer des chiffres trop vagues, il trouve qu'ici cette délibération n'est établie que sur des suppositions.
- « l'installation des deux drapeaux Français et Européen... », Il souligne que les écoles ont toujours affiché ces deux drapeaux, personnellement il trouve cela très bien, pour lui ce n'est pas un problème.

Sur la forme, il fait remarquer que c'est une loi votée par le parlement, il se demande en quoi le conseil municipal d'Escalquens est compétent pour intervenir sur les dispositifs pédagogiques de l'école et en quoi il est compétent pour remettre en cause une loi votée par le Parlement qui représente la nation. Nous somme dans une démocratie, l'on peut ne pas être d'accord avec la couleur politique du parlement, mais en démocratie la première discipline d'un démocrate, c'est de respecter les décisions du parlement. Il ne voit pas où est la compétence du conseil municipal.

Il peut comprendre que le conseil municipal peut dénoncer la conséquence d'un surcoût pour le budget ou pour une obligation ou un service nouveau à mettre en place. Ils s'abstiendront sur ce sujet.

Laurence LARGE pour répondre aux différents points évoqués par M. Tronco, précise :

- Concernant les savoirs fondamentaux elle est d'accord avec M. Tronco, ils sont indispensables. Or la loi Blanquer les érige en but et non en moyens, ce qui est source d'inquiétudes pour les enseignants et les parents d'élèves. Or, lire-écrire-compter doit être envisagé comme un moyen d'acquérir d'autres savoirs et la loi Blanquer recentre sur ces acquis fondamentaux comme un but, ce qui n'est pas satisfaisant pour les enseignants et les parents d'élèves et nous les soutenons dans cette démarche.
- Concernant le recours aux étudiants pour effectuer des remplacements, elle précise qu'il ne s'agit pas des AED dans les lycées, c'est un autre débat où il y aurait beaucoup à dire. Ici, il s'agit d'étudiants en licence qui viendraient palier au manque de professeurs titulaires sur zone de remplacement. Elle trouve dommage que l'Éducation nationale ne se dote pas suffisamment de professeurs des écoles remplaçants disponibles plutôt que de faire appel à

des étudiants qui n'ont pas encore le concours. Elle fait remarquer qu'inscrire ce principe dans la loi c'est pérenniser le principe et cela semble dangereux.

- « La loi Blanquer semblerait » l'usage du conditionnel est fait à dessein, cette loi a des contours suffisamment flous qui permettront d'être amendés notamment lorsqu'elle sera relue au Sénat, mais elle laisse transparaître certains sujets d'inquiétude. Exprimer les inquiétudes en soutien aux enseignants leur semblait important sachant que cette loi passe au Sénat.
- Les drapeaux Français, Européens et la Marseillaise, ne sont pas un problème, elle précise que la loi les érige en monument de l'apprentissage citoyen et unique. Les enseignants souhaitaient que l'apprentissage de la citoyenneté aille au-delà des symboles qui sont très importants et incontournables, mais ils ne sauraient suffire. L'inquiétude des enseignants montre leur désir d'accompagner encore plus les enfants vers la citoyenneté.
- Concernant la forme, il s'agit d'une motion de soutien du conseil municipal. En conseil d'école les enseignants et les parents d'élèves ont exprimé leurs inquiétudes et nous avons souhaité les soutenir d'où cette motion. Il ne s'agit pas d'essayer d'obtenir un acte du conseil municipal, ce n'est pas le propos mais de montrer que nous sommes avec eux dans leurs inquiétudes par rapport à un texte de loi qui n'est pas satisfaisant pour l'ensemble de la communauté éducative.

Monsieur le maire il souligne que le dernier conseil d'école est l'un des meilleurs qu'il a vécu. c'était un jour de grève et les instituteurs grévistes étaient présents pour exprimer leurs craintes sur cette loi. Se plus, une association de parents d'élèves a lu une motion sur laquelle l'autre fédération de parents d'élèves a donné son accord. Par rapport à nos actions scolaires et périscolaires et notre souci d'offrir les meilleures conditions à l'acquisition du savoir aux enfants, il nous a semblé pertinent de présenter cette motion, ce n'est pas un acte politique sachant que nous partageons tous les mêmes inquiétudes sur cette loi. Il fait remarquer les actions des fédérations de parents d'élèves avec banderoles.

Jean-Luc TRONCO a bien noté un certain nombre de craintes et d'inquiétudes de la part des parents d'élèves et des enseignants. Il comprend les inquiétudes et constate qu'ils sont bien impliqués dans leur travail, il n'a aucun souci avec cela.

Mais il ne comprend pas pourquoi le conseil municipal débat sur le remplacement des enseignants par exemple. D'ailleurs en quoi le conseil municipal est compétent pour débattre de la politique de remplacement des enseignants de l'Éducation nationale, personnellement il n'en a pas les compétences. M. le maire et Mme Large se sont rendus au conseil d'école ils ont écouté les enseignants grévistes et les parents d'élèves sur leurs craintes, mais a-t-on écouté un représentant du ministère pour expliquer ou défendre la loi ? Non. Les députés ne sont pas idiots, ils ont sûrement de bons arguments pour voter cette loi. M. le maire dit que ce n'est pas un acte politique, il n'est pas d'accord, et cela nous amène à débattre d'un sujet dont nous n'avons pas la compétence, nous n'avons pas suffisamment d'éléments techniques pour étudier ce sujet complexe. Il attire l'attention car c'est une motion qui prend la forme d'une délibération qui modifie l'ordre juridique, c'est un acte administratif, ce n'est pas innocent.

Monsieur le maire souligne qu'une motion n'a pas la même nature juridique qu'une délibération. Il rappelle les motions votées contre des décisions de François Hollande président de la République notamment sur la fiscalité et la manière dont les collectivités étaient présurées. Il souligne que c'est la première fois qu'il y avait autant d'instituteurs grévistes, ce qui prouve les inquiétudes. Cette motion permet de souligner les problèmes.

Michel INTRAND fait part de son ressenti notamment la crainte de voir l'Éducation nationale perdre en qualité. Ne pas remplacer les enseignants par d'autres enseignants c'est une perte de qualité. Sans être technicien et il ne faut pas laisser les débats de la cité et les débats politiques à des techniciens, sinon demain les lois ne seront votés que par des énarques. Le citoyen a droit à la parole et ici la communauté éducative exprime leurs craintes et leurs inquiétudes sur le devenir de l'Éducation nationale et nous les soutenons.

Laurence LARGE ajoute qu'en effet elle est incompétente pour modifier, juger, amender une loi, mais en revanche, elle revendique le droit de s'inquiéter pour les enfants de la commune et leur avenir.

Monsieur le maire rappelle que les enfants sont dans une école que la commune finance. Lorsque l'on constate que le nombre d'enfants par classe augmente que les remplacements ne sont pas effectués, les élus ont leur mot à dire pour signaler que la qualité de l'enseignement est en baisse. Aujourd'hui, nous constatons une diminution des effectifs d'enseignants et une baisse des moyens.
Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 abstentions

Ressources Humaines :
2019-28 – Créations de poste, *Bernadette SANMARTIN*
Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2019-29 – Convention AOSPM, *Daniel BAUR*
Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Voirie :
2019-30 – Convention : Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 16 Avenue de Toulouse et sur la RD 94 Avenue d'Ingine pour la mise en place de coussins lyonnais, *Christian MARROT*
Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

- **Pas de question.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle :
- Pas de question

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 20h50

Le Secrétaire de séance

Michel ARDERIU

MAIRIE D'ESCALQUENS 31 (Haute-Garonne)